

Genève, le 4 juin 2020
PRU/DVI/20.001/210975

DÉPARTS / DÉMISSIONS / RADIATIONS DE L'ACM

Mai 2020

L'ACM, Association genevoise des entrepreneurs de Charpente, Menuiserie, ébénisterie et parqueterie, vous informe que les entreprises ci-dessous nous ont quittées, soit au motif de :

- Adhésion à une autre caisse, cessation d'activité ou démission. Ces entreprises sont libres de tout engagement, et l'ACM formule ses meilleurs vœux (voir ci-dessous, chapitre 1) ;
- Radiation prononcée par l'ACM pour justes motifs, notamment le non-paiement des cotisations sociales et conventionnelles, des infractions à la CCT, des agissements incompatibles avec le Code de Comportement et les Statuts de l'ACM (voir ci-dessous, chapitre 2).

1) Départs et démissions

Mai		
Aucune		

Nous ont quittés pendant l'année 2020

Janvier à avril		
Aucune		

2. Radiations prononcées par l'ACM

Janvier à mai		
Aucune		

Peter Rupf
Secrétaire